

Automne 2014

Gaza : une population décimée, meurtrie et mal logée

Par Maria Stuart



Caractérisée par une superficie et une densité d'habitant-es similaires à celles de Montréal, la bande de Gaza est un territoire palestinien isolé depuis plusieurs années par un blocus israélo-égyptien. Gaza est également le théâtre d'affrontements qui ont dernièrement provoqué plusieurs morts et blessé-es, ainsi que la destruction d'habitations.

L'occupation de l'armée israélienne de Gaza, de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est a permis, au cours des 50 dernières années, l'implantation de colons israéliens et la construction d'habitations leur étant réservées. C'est ainsi que plus d'un tiers de Jérusalem-Est a été exproprié et la Cisjordanie est devenue un territoire gruyère troué par les enclaves des colons israéliens¹. Mais la situation à Gaza est encore plus tragique. Un très grand nombre de familles palestiniennes se retrouvent maintenant réduites à l'itinérance puisqu'entre 20 à 25% des habitations de la ville de Gaza sont endommagées et détruites. Plus de 200 000 personnes ont fui vers des refuges de l'ONU, et plusieurs autres se sont réfugiées chez des parents, ou dans des abris de fortune. Dans la ville de Beit Hanoun, plus de 70% des logements ont été détruits ou sont devenus inhabitables. De plus, les égouts permettant l'évacuation des eaux usées ont été détruits, et l'eau souillée se déverse dans la mer et envahit les champs. Les bombardements ont également détruit les stations d'épuration d'eau et la seule centrale électrique².

On estime le coût de la reconstruction des habitations et des infrastructures à au moins 6 milliards de dollars US³. Comme quoi la guerre et la destruction sont souvent une très bonne affaire pour les entrepreneurs par exemple, mais pas pour les gens qu'elles touchent.

¹ http://www.ochaopt.org/documents/ocha_opt_planning_crisis_east_jerusalem_april_2009_english.pdf

² <http://www.theguardian.com/world/2014/aug/11/damage-gaza-homes-israel-hamas-conflict>

³ <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/08/06/20002-20140806ARTFIG00154-reconstruire-gaza-couter-a-6-milliards-de-dollars-au-minimum.php?pagination=7>

HLM et procédures

Par Pierre Provençal et Marc-André Roy

Vous aimeriez vivre dans un HLM? Vous avez déjà le formulaire en main pour compléter votre demande? Sachez que les délais d'attente peuvent être assez longs et pénibles! Il est important de mentionner que, si votre situation correspond aux conditions d'admission dans un HLM, vous ne paierez votre logement que dans une proportion de 25% de votre revenu.

La première étape pour avoir un HLM est de remplir le formulaire de demande de logement de l'Office municipal d'habitation (OMH) et de fournir des documents telle une preuve de résidence des deux dernières années ou une copie de l'avis de déclaration de revenus de l'année précédente. Suite à la demande, l'OMH étudiera votre dossier et vous accordera un rang dans la liste d'attente. La logique est simple : plus vous êtes dans le besoin, plus vous avez de chance d'obtenir "rapidement" un logement. Pour ce faire, l'Office met sur pied un système de pointage, déterminé par certaines de vos "caractéristiques", qui vous classifie dans la liste d'attente. Par la suite, vous pouvez suivre votre demande en ligne sur le site de l'OMH. Lorsque vous avez une offre de logement, il est important de mentionner que vous avez 7 jours pour répondre à cette offre.



Si vous vivez déjà dans un HLM et que vous devez changer de logement, sachez que cela est possible dans certaines situations seulement. Votre demande sera traitée en fonction d'un système de priorité. Évidemment, tout comme la demande pour avoir un HLM, la demande de changement de logement comporte également un long délai d'attente. Il faut s'armer de patience!

Tout d'abord, le changement de logement est accordé en premier lieu aux locataires ayant un logement inhabitable suite à un sinistre ou lorsque de graves problèmes techniques affectent le logement.

Ensuite, la priorité est accordée aux locataires faisant la demande pour des raisons de santé ou de sécurité. Par exemple, un locataire ayant une grande perte d'autonomie et qui, par le changement d'appartement verrait ses conditions de vie s'améliorer, est une priorité.

En troisième temps, la priorité est accordée aux locataires qui désirent changer de logement pour un autre type ou catégorie de logement. Par exemple, un logement qui serait rendu trop petit pour le nombre d'habitants ou un locataire de 60 ans et plus qui souhaiterait un HLM pour les aînés correspondrait à cette catégorie. La majorité des demandes de changement de logement dans les HLM sont pour ces raisons.

Finalement, viennent en quatrième lieu les changements de logement Transfert Optionnel 60+. Ce programme s'adresse aux locataires qui occupent un logement depuis plus de trois ans dans un HLM pour personnes âgées, désirant déménager dans un logement de même catégorie ou sous-catégorie.